



Proprietaire qui reclame 1800 euro avec agence immo

Par **maria54200**, le **28/05/2016** à **16:54**

Bonjour, le 1er juillet l'agence immo me fait état des lieux de sortie, ils déclarent que la maison est sale alors que j'ai tout lavé. L'erreur je signe un bail que je ne verrai jamais: le proprio avec l'agence établit un devis que je n'ai jamais reçu, il garde une caution de 600 euros que je ne réclame pas. 1 an après l'agence immo se décide à me facturer 1800 euros: 545 pour l'entretien logement et le reste pour les peintures au mur (qui ne leur plaisait pas) sans déduire les 600 euros de caution non plus. A-t-on le droit de me facturer si cher? Je pressens également qu'il s'agit d'un devis, il n'y a pas de facture, en 1 an le propriétaire a toujours son locataire, aucun travaux effectués. Rien de cassé ni fenêtre, les appareils fonctionnent, le chauffe-eau étant de tarte.

Par **cocotte1003**, le **28/05/2016** à **19:30**

Bonjour, avez-vous signé l'état des lieux de sortie sans avoir un double? Cordialement

Par **maria54200**, le **28/05/2016** à **21:04**

Oui ils m'ont pas donné l'état des lieux remonte au 30 juin 2015. merci d'avance. C'est seulement jeudi qu'on me facture

Par **morobar**, le **29/05/2016** à **09:05**

Bonjour,
Si vous n'avez pas le double de l'état des lieux, vous êtes en situation de devoir régler n'importe quoi, sur la seule fourniture de DEVIS, pas besoin de factures.

Par **Lag0**, le **29/05/2016** à **10:29**

Bonjour,
Et concernant le délai, la bailleur a 3 ans pour vous réclamer son du...